



**BOHAIN**  
EN VERMANDOIS

DEPARTEMENT DE L' AISNE  
REPUBLIQUE FRANÇAISE



ARRETE

**INTERDISANT LE STATIONNEMENT  
SUR LA VOIE PUBLIQUE  
ET SUR LE TROTTOIR  
DU 5, RUE SAURET ROBERT  
JUSQU'A L'ANGLE  
DE LA RUE DU CIMETIERE**

**N°:28/2011**

**Ser: POL/OJY**

**Le Maire de la ville de BOHAIN en VERMANDOIS (Aisne),**

-Vu le Code Des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2213-1;  
-Vu les articles L.411-1, R.411-25, R.417-10 du code de la route;  
-Vu l'article R.610-5 du code Pénal ;  
-Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur La signalisation routière (livre 1° -article 4).  
-Considérant que les conditions de circulation et de sécurité de tous les usagers nécessitent une réglementation de la circulation en interdisant le stationnement sur la voie publique et sur le trottoir du 5, rue SAURET Robert jusque l'angle de la rue du Cimetière.

**-ARRETE-**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le stationnement est interdit à tous les véhicules du 5, rue SAURET Robert jusque l'angle de la rue du cimetière, sur la voie publique et sur le trottoir.

**Article 2:** la pose d'un panneau indiquant l'interdiction de stationner rappel aux usagers de la route l'interdiction de stationner à tous véhicules sur cette portion de la voie publique et trottoir.

**Article 3:** Monsieur le commandant de Brigade de Gendarmerie de BOHAIN, les Brigadiers de Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BOHAIN en VERMANDOIS, le vingt six janvier deux mil onze

Le Maire



1 place du Général de Gaulle - 02110 Bohain-en-Vermandois  
Tél. : 03.23.07.55.55 - Fax. : 03.23.07.55.56

Email : [contact@bohainenvermandois.fr](mailto:contact@bohainenvermandois.fr) – site Internet : [www.bohainenvermandois.fr](http://www.bohainenvermandois.fr)